

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE NOUVELLE  
2024-12-01

Date de la convocation : 4 décembre 2024

Nombre de membre en exercice : 16 Présents : 13 Votants : 13

Séance ordinaire du 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 12 décembre à 19H00 à la salle du conseil municipal de La Tour Blanche.

Les membres du Conseil municipal de la Commune Nouvelle dûment convoqués, se sont réunis à la salle du conseil municipal de La Tour-Blanche, sous la présidence de Monsieur Daniel Bonnefond, Maire de la commune nouvelle La Tour-Blanche-Cercles

Etaient présents (p) Absents (A) Excusés (E) - Représentés (R)

BONNEFOND Daniel	P	DESCREUX Bastien	A	PRECIGOUT Ludovic	A
ARCOS Manuel	P	DUGENET Romain	P	THOMAS Jean-Marie	P
BELLOT Cédric	P	LENEUTRE Bernard	P		
BERTAUD DU CHAZAUD Nicole	P	LESUEUR Florence	P		
BERTAUD DU CHAZAUD Emmanuel	P	MICHELET Patrick	P		
BRACHET Sébastien	P	PASSIE Daniel	P		
CANEVAROLO Agnès	P	PAUTROT Marielle	A		

Secrétaire de séance : M. Michelet Patrick

OBJET : Révision des tarifs communaux : occupation des salles communales.

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs d'occupation des salles communales.

Vu la délibération du 6 janvier 2017 fixant les tarifs des salles polyvalentes,

Considérant la nécessité d'actualiser et d'uniformiser les tarifs d'occupation des salles communales,

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs commue suit :

- **Salles des fêtes de La Tour Blanche et de Cercles (forfait week-end)**

Type de location	La Tour-Blanche	Cercles
Location à des particuliers n'habitant pas la commune nouvelle	300 €	150 €
Location aux habitants de la commune nouvelle	200 €	100 €
Associations extérieures	250 €	125 €
Personnes extérieures qui travaillent sur la commune	200 €	100 €
Forfait vaisselle		50 €
Vaisselle manquante		<ul style="list-style-type: none"><li>• 0,80 € le verre</li><li>• 1,50 € l'assiette</li><li>• 3,00 € le couvert</li><li>• 4,60 € le plat</li></ul>
Forfait chauffage y compris pour les associations de la commune (du 1 <sup>er</sup> novembre au 30 avril)	100 €	50 €
Caution applicable à tous (pour la salle et le ménage)		500 €

--	--

Ces tarifs seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la révision des tarifs d'occupation des salles communales,
- Précise que les tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

Au registre sont les signatures.

Fait à La Tour-Blanche-Cercles, le 12 décembre 2024.

Le Maire

BONNEFOND Daniel

Le secrétaire de séance :

MICHELET Patrick

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En Préfecture, le  
Et de la publication, le

